



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
16 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 12<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 novembre 2015, à 10 heures

*Président* : M. Bhattarai ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité*

*Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-19317X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)**

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité*

*Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/70/348/Add.2 et A/70/7/Add.12)*

1. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique II) (A/70/348/Add.2) dit que, durant les six dernières années, le Conseil de sécurité a recouru davantage aux équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, en tant qu'instruments de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quatorze missions politiques spéciales, regroupant 78 experts, sont déployées dans le monde et suivent la situation pour le compte du Conseil. Des efforts considérables sont déployés afin de recruter les experts les plus qualifiés et de leur fournir un appui administratif et consultatif d'excellente qualité. De plus, le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires de désarmement et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme favorisent la coopération entre les diverses équipes de surveillance des sanctions et veillent, selon que de besoin, à ce qu'elles collaborent avec d'autres missions politiques spéciales et missions de maintien de la paix.

2. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats continue à être révisé et harmonisé dans toute la mesure possible, à des fins de cohérence dans l'accomplissement des missions du groupe thématique II, mais les différences intrinsèques des régimes des sanctions ont été préservées. On s'emploie actuellement à améliorer le mode de présentation de l'information à l'Assemblée générale.

3. Les prévisions de dépenses au titre des 14 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II s'élèvent à 34,5 millions de dollars pour 2016, soit une diminution de 1,4 million de dollars

(3,9 %) par rapport au montant approuvé pour 2015. Cette réduction est essentiellement imputable à la baisse des honoraires moyens des experts et des dépenses afférentes aux voyages des experts et du personnel. Il n'est pas proposé de modification concernant la composition ou le niveau des effectifs. Les crédits demandés seront imputés sur les crédits d'un montant de 1,1 milliard de dollars qu'il est proposé d'ouvrir au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

4. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question à l'examen (A/70/7/Add.12), dit que le Comité consultatif recommande une réduction de 121 000 dollars des crédits demandés au titre du Groupe d'experts pour le Libéria pour 2016. Sous réserve de cette recommandation, ainsi que de celles formulées dans son rapport principal (A/70/7/Add.10), le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires pour les 14 missions politiques spéciales du groupe thématique II.

5. Il n'a pas été demandé de crédits pour 2016 à la rubrique consultants au titre du groupe thématique II. Le Comité consultatif se félicite des mesures engagées pour réduire le recours aux consultants extérieurs et recruter des experts disposant des compétences professionnelles et linguistiques voulues.

6. S'agissant de la présentation des rapports du Comité consultatif, les questions d'ordre transversal intéressant toutes les missions politiques spéciales seront traitées dans le rapport principal du Comité consultatif (A/70/7/Add.10), tandis que les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III, ainsi qu'à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) seront présentées dans ses rapports annexes (A/70/7/Add.11 à 15). Les prévisions du Secrétaire général concernant le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (groupe thématique I) font l'objet d'un additif distinct (A/70/348/Add.6) et le rapport du Comité consultatif paraîtra sous la cote A/70/7/Add.16.

7. **M<sup>me</sup> Tan** (Singapour), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

(ASEAN), dit que l'ASEAN souscrit sans réserve au rôle indispensable que jouent les missions politiques spéciales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et estime que leur fonctionnement optimal devrait constituer une priorité pour les États Membres. Toutefois, ces cinq dernières années, les États Membres ne sont pas parvenus à réformer les arrangements relatifs au financement et à l'appui de ces missions, malgré les recommandations faites par le Comité consultatif depuis 2011. Il est temps d'appliquer ces recommandations pour éviter de compromettre l'efficacité et les capacités de l'Organisation.

8. Le budget ordinaire diminue en valeur réelle, mais la part des missions politiques spéciales dans ce budget s'est accrue. Même si aucune nouvelle mission n'est créée durant les deux prochaines années, les prévisions de dépenses devraient augmenter de 8,4 millions de dollars, ce qui signifie que ces missions représenteraient plus de 20 % du budget ordinaire. Compte tenu du fait que certains États Membres insistent pour que le montant total du budget demeure stable, toute augmentation du budget des missions politiques spéciales compromet fatalement le financement d'autres éléments tout aussi importants du budget, comme par exemple le développement qui constitue une priorité essentielle pour nombre de pays en développement.

9. Les recommandations du Comité consultatif concernant les dispositions relatives au financement et à l'appui des missions politiques spéciales devraient être appliquées immédiatement. En outre, il conviendrait de constituer un compte séparé pour ces missions, dont le cycle devrait être aligné sur le cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix. Cela faciliterait l'application des recommandations concernant les virements entre missions politiques spéciales et les ressources dont seules les opérations de maintien de la paix peuvent actuellement bénéficier, comme par exemple le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les stocks pour déploiement stratégique. Les dispositions relatives au financement et à l'appui des missions politiques spéciales devraient faire l'objet d'un règlement global car une approche fragmentaire visant à satisfaire des intérêts politiques plutôt qu'à assurer le fonctionnement optimal de ces missions risque de susciter davantage de problèmes.

10. L'ASEAN constate que 34 des 36 missions politiques spéciales actuellement en cours ont été

créées en application de décisions du Conseil de sécurité et qu'on compte parmi celles-ci d'importantes missions sur le terrain qui s'apparentent davantage à des opérations de maintien de la paix qu'à des missions politiques spéciales classiques. L'Assemblée générale a réaffirmé qu'il fallait avoir à l'esprit les responsabilités spéciales qui incombent aux membres permanents du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité pour ce qui est du financement des opérations de cette nature. L'ASEAN tiendra compte de ce principe lorsqu'elle s'emploiera, de concert avec d'autres délégations, à ce que le débat relatif à la question à l'examen aboutisse à un résultat constructif, dans les meilleurs intérêts des missions politiques spéciales.

11. **M. Morejón Pazmiño** (Équateur), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que les budgets des missions politiques spéciales ont progressé de manière spectaculaire ces 10 dernières années et faussent le budget ordinaire. Les missions représentent maintenant une part considérable du budget ordinaire de l'Organisation et les actuelles dispositions de financement et d'appui signifient qu'il n'est pas possible que ces missions s'acquittent de leur mandat avec efficacité et efficacité. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont la responsabilité spécifique d'assurer le bon fonctionnement du volet paix et sécurité de l'Organisation en assurant un financement, un contrôle et une responsabilisation adaptés. Il convient d'examiner d'urgence les dispositions applicables aux missions politiques spéciales, compte tenu des recommandations du Comité consultatif.

12. Il est regrettable qu'au cours des quatre dernières sessions de l'Assemblée générale certaines délégations se soient montrées peu disposées à participer dans un esprit constructif à l'amélioration globale des actuelles dispositions applicables aux missions politiques spéciales. La session en cours est l'occasion toute trouvée de faire preuve de souplesse et de bonne volonté pour progresser sur cette question fondamentale, au bénéfice des populations du monde entier que ces missions desservent.

13. La CELAC constatant que 1 124,4 millions de dollars ont été affectés au financement des missions politiques spéciales dans le projet de budget-programme pour 2016-2017, se déclare à nouveau préoccupée par la distorsion du budget ordinaire causée par ces missions qui représentent plus d'un

cinquième du projet de budget total du Secrétaire général pour l'exercice biennal. Les actuels arrangements de financement laissent à désirer et ne sont pas adaptés à la spécificité et à l'incertitude des mandats relatifs à la paix et à la sécurité. En conséquence, les budgets adoptés au titre de ces missions répondent rarement à leurs besoins pour la totalité de l'exercice biennal et imposent souvent de réviser le montant des crédits ouverts. Les modifications exposées dans les propositions du Secrétaire général constituent des mesures globales et indissociables qui permettront de renforcer et d'améliorer le fonctionnement de ces missions.

14. La CELAC appuie vigoureusement la constitution d'un compte spécial et distinct pour les missions politiques spéciales qui ferait l'objet d'une budgétisation, d'un financement et de rapports annuels, portant sur un exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et qui serait alimenté dans les mêmes conditions que les opérations de maintien de la paix, pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'équité du processus budgétaire de l'Organisation. Les États membres de la CELAC étant d'importants contributeurs aux budgets des missions politiques spéciales, celle-ci souhaite particulièrement que leur gestion soit améliorée grâce à un contrôle, une responsabilisation et une transparence adéquats durant toutes leurs étapes. Enfin, sur la base du nouveau barème des quotes-parts proposé, la contribution des États membres de la CELAC au budget ordinaire passera de 207 981 601 dollars à 240 452 774 dollars.

15. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le financement des missions politiques spéciales constitue l'une des priorités du Groupe, puisque la médiation, la prévention des conflits et leur résolution sont au premier rang des préoccupations africaines.

16. Le Groupe constate que les prévisions de dépenses de 2016 pour les 14 missions politiques spéciales du groupe thématique II s'élèvent à 34,5 millions de dollars, soit 1,40 million de dollars de moins qu'en 2015. Il note également qu'il n'a pas été demandé de ressources extrabudgétaires en 2015 et qu'il n'en est pas prévu pour les groupes d'experts pour 2016, excepté aux fins de l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération des armes de destruction massive et à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

17. Il y a lieu de se féliciter que la plupart des postes aient été pourvus fin septembre 2015; le Groupe invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour que tous les postes encore vacants soient rapidement pourvus, dans le plein respect des principes de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique équitable. Le Groupe constate que la structure approuvée des effectifs des groupes d'experts ne sera pas modifiée en 2016. Il note également qu'il n'est proposé d'ouvrir en 2016 aucun crédit à la rubrique consultants au titre du groupe thématique II, ce qui témoigne des efforts visant à réduire le recours aux consultants extérieurs et à recruter des experts disposant des compétences professionnelles et linguistiques voulues et se félicite des efforts continus dans ce domaine.

18. S'agissant de la budgétisation axée sur les résultats, le Groupe salue les efforts déployés par le Département des affaires politiques pour harmoniser, dans la mesure possible, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits, ainsi que pour assurer la cohérence en matière de mesure des résultats et de gestion, et incite à poursuivre les efforts dans ce domaine.

19. Le Groupe souhaite obtenir des renseignements détaillés sur la composition des différents groupes d'experts, le processus de nomination et le rapport coût-efficacité des dépenses opérationnelles et souligne la nécessité de faire davantage appel à du personnel local. Il souhaite également obtenir des éclaircissements quant à l'appui dispensé par le Département des affaires politiques, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département de l'appui aux missions aux travaux des groupes d'experts.

20. La consultation, la collaboration et les partenariats sont nécessaires entre pays et organisations régionales et sous-régionales intéressés et l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à renforcer son partenariat avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales. Enfin, le Groupe espère que la question du financement et des arrangements d'appui des missions politiques spéciales sera réglée par consensus d'ici la fin de la session en cours.

21. **M. Al-Kuwari** (Qatar), parlant au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe, dit que les missions politiques spéciales opèrent dans un environnement de plus en plus complexe et sont dotées

de mandats de plus en plus divers. En plus des tâches politiques qui leur sont confiées, elles doivent maintenant traiter des droits de l'homme, de l'état de droit et de la prévention de la violence sexuelle dans les zones de conflit. Les mandats multiples de ces missions et l'accroissement de leur nombre imposent qu'elles disposent des ressources supplémentaires, ce qui aura inévitablement des retombées sur le budget ordinaire et la réalisation des programmes. Il est donc important de maintenir un équilibre dans les crédits budgétaires, de sorte à ne pas compromettre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et à permettre aux missions politiques spéciales de s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées.

22. Le Conseil de coopération du Golfe est profondément préoccupé par le fait que la Cinquième Commission n'ait pas pu parvenir à une décision sur les dispositions relatives au financement et à l'appui des missions politiques spéciales et n'ait pas pallié les failles des actuelles dispositions, compte tenu des recommandations du Comité consultatif, qui remontent à 2011. Il importe de prendre d'urgence des mesures, compte tenu du fait que ces missions ont besoin de ressources financières nettement plus considérables et que leur cycle budgétaire ne correspond pas à celui du budget ordinaire. Pour améliorer l'efficacité et la transparence du consensus budgétaire de l'Organisation, il conviendrait d'établir un compte spécial distinct pour les missions politiques spéciales.

23. **M. García Landa** (Mexique) dit que les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales dont la Cinquième Commission est actuellement saisie constituent seulement une petite partie des dépenses totales, qui représenteront plus de 20 % du budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2016-2017. Les actuelles dispositions de financement et d'appui des missions politiques spéciales présentent de graves lacunes. Puisque la Cinquième Commission n'est pas parvenue à un consensus sur cette question critique au cours des quatre sessions précédentes, il est urgent de trouver une solution à la session en cours.

24. Le Comité des commissaires aux comptes s'est déclaré préoccupé des conséquences néfastes du financement des missions politiques spéciales sur le budget ordinaire, retombées qui sont aggravées par l'accroissement considérable des prévisions de dépenses afférentes à ces missions, qui représentent plus de 20 % du budget. Il serait possible de répondre

largement à la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes en adoptant la réforme d'ensemble proposée en 2011, qui comprenait la création d'un compte distinct pour ces missions, dont le cycle annuel correspondrait à celui des opérations de maintien de la paix. Ces propositions de réforme émanent d'experts techniques et politiques appartenant à tous les groupes régionaux et n'ont pas été formulées par des personnes désireuses de promouvoir un programme particulier.

25. Une réforme globale des missions politiques spéciales sur la base des recommandations du Comité consultatif fait l'objet d'un large appui des États Membres. Il importe d'agir d'urgence pour parvenir à une solution négociée en vue de rectifier des anomalies injustifiables, car cette solution est une condition indispensable au bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

*La séance est levée à 10 h 45.*